

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS

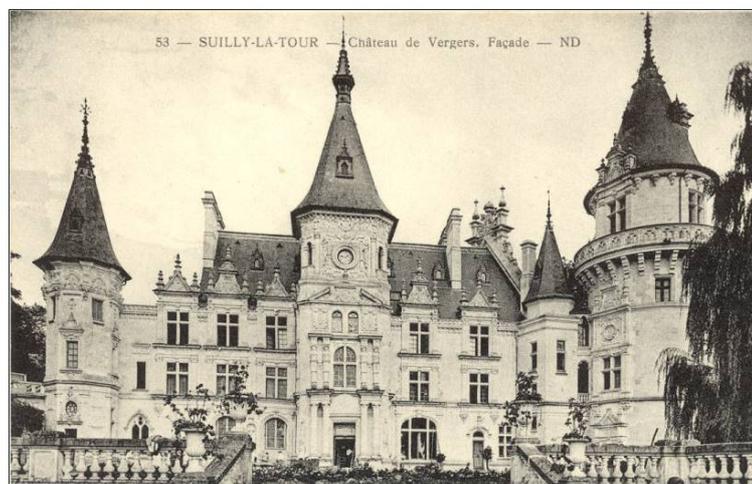


La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE DONZY

VERGERS

(SUILLY-LA-TOUR)



Le château actuel de Vergers a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle sur les fondations d'une ancienne forteresse féodale, dont l'emprise est toujours visible au sol.

Le site paraît avoir été occupé depuis les temps les plus reculés, peut-être par une villa gallo-romaine qui aurait appartenu à la famille du grand **Saint Germain**. Il en aurait fait don au diocèse, comme de tous ses biens, à son avènement au siège épiscopal en 418.

« ...de la même façon il donna Vercisum, qui comportait un admirable palais avec ses dépendances... » (Gesta de Germain¹)

« ...Il donna à cette première église (Ndlr : sa cathédrale Saint-Etienne), où était son siège épiscopal, la terre d'Appoigny, celle de Varzy et ses dépendances, Vercise ou Verceses qui était un château remarquable. » (Lebeuf, Mémoires...²)

Une église magnifique, qui lui était dédiée, y fut construite au VII^{ème} siècle par son successeur **Saint Pallade**. Cette église St-Pallade de Suilly-Vergers, de style gothique tardif la remplaça au début du XVI^{ème} siècle. Cette petite paroisse fut réunie en 1676 à celle de Suilly.

« ...Il fit aussi construire une église Saint-Germain dans le pagus d'Auxerre, au lieu dit Vergers, qu'il décora d'une admirable abside voûtée ornée d'une mosaïque d'or.. » (Gesta de Pallade³)

« ...Il fit aussi bâtir une église en l'honneur de Saint Germain, dans un endroit de son diocèse appelé alors Vercisum, ou l'on voyait encore du temps d'Héric, un château d'une beauté admirable. Il voulut que cette église fut distinguée des autres par un édifice à la mosaïque, aussi riche que celui qu'il avait fait élever à Saint Eusèbe. Je n'ai pu encore savoir au vrai où était ce Vercisum, sinon je crois qu'on l'appela depuis, en langue vulgaire, Vercès, et que, par une plus grande corruption de langage, on l'appela Vergers. Ce lieu est aujourd'hui réuni à Sully, proche Donzy. Il y a une église du titre de Saint Germain, et on juge, par la situation du château qu'on voit aujourd'hui, que l'ancien pouvait avoir cela de singulier, qu'il étoit entouré de tous côtés des eaux de la rivière de Noain. » (Lebeuf, « Mémoires... »⁴)

¹ In « **Les Gestes des Evêques d'Auxerre** », sous la direction de M. Sot (Paris, Les Belles Lettres, 2006)

² In Abbé Lebeuf « **Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse** », réédition avec additions par MM. Challe et Quantin (Auxerre, Perriquet, 1848)

³ Même source

⁴ Même source

Un château aurait été construit par les évêques d'Auxerre dès le IX^{ème} siècle, d'après Morellet qui se réfère sans doute aux textes ci-dessus ⁵, mais aucune source n'en dit plus à ce sujet.

Ces affirmations reposent sur l'hypothèse de localisation du *Vercisum* de la Geste qu'a faite l'abbé Lebeuf dans ses *Mémoires...* (cf. supra). Certains auteurs évoquent une confusion possible entre Varzy et Vergers, soit par l'auteur de la *Gesta* lui-même - quoique les deux lieux soient mentionnés expressément - soit par Lebeuf, qui évoque lui-même ses doutes.

Les puissants évêques d'Auxerre entretenaient plusieurs châteaux aux quatre coins du diocèse. A Toucy et à Saint-Fargeau en Puisaye, les forteresses implantées par l'évêque Héribert, demi-frère d'Hugues Capet, avaient clairement une fonction défensive ; elles passèrent assez tôt à des seigneurs particuliers. Le palais épiscopal de Varzy, sorte d'échelon avancé du diocèse au contact du Nivernais, conserva sa fonction jusqu'à la Révolution. Le château de Régennes à Appoigny, sur le site même de la villa des parents de Germain, Rusticus et Germanilla, devint une résidence d'été pour les évêques ; il fut reconstruit peu avant la Révolution, avec une certaine munificence par le dernier évêque d'Auxerre. Celui de Villechaud à Cosne a disparu, mais le petit palais épiscopal gothique au cœur de la ville est parvenu jusqu'à nous.

L'existence d'un « *palatium episcopalis* » au milieu des eaux du Nohain à Vergers, dont aucune trace ne subsiste – mais dont le château féodal a pu prendre la place - paraît plus difficile à admettre. Le fief était en tout cas aux mains de seigneurs particuliers à qui l'on doit la construction du château fort dont les bases subsistent, vers 1350. Issu de sources très ténues, le mystère des origines de Vergers subsistera.

La dévolution de Vergers au moyen-âge est elle-même peu documentée.

La première référence explicite est celle de la détention du fief par les **Chevreau(x)**, cités comme seigneurs de plusieurs fiefs de Sainte-Colombe à St-Martin-sur-Nohain en passant par Vergers, vers 1400.

L'hommage pour Vergers est rendu ensuite par un certain **Pierre Fassier**, Chanoine de Nevers, en 1450 ; peut-être le fils de Simon Fassier, capitaine de Donzy en 1426, fait prisonnier par des bandes affiliées aux Armagnacs⁶.

Le fief passe ensuite, dans des circonstances non éclaircies, aux mains de **la famille d'Armes**, comme en attestent la présence de leur écu et de celui de Jeanne Lamoignon, femme de Jean III d'Armes, dans la petite église gothique.

Certains auteurs ont avancé que Vergers aurait été détenu auparavant au XIV^{ème} siècle par les Varigny, famille nivernaise et bourbonnaise d'ancienne

⁵ In « *Album historique et pittoresque du Nivernais* » par Morellet, Barat, et Bussière

⁶ Cité par Bossuat in « *Perrinet Gressart et François de Surienne* » (Droz, Paris, 1936)

extraction chevaleresque, qui tenait son nom d'un fief de la paroisse d'Achun. Ils devinrent seigneurs de Chassy (à Montreuillon) par mariage avec l'héritière de Robert de Compans, puis seigneurs du Deffend en Bourbonnais, par mariage avec une Bourbon-Bessay.

Mahaut de Varigny, fille d'Hugues, sgr de la Garde et Colméry, ou de Robert, est citée par Marolles pour sa « *maison de Suilly* ». S'il s'agissait de Vergers, le fief aurait en effet pu être transmis par elle à sa fille Jeannette du Bois, qui l'aurait elle-même apporté à Jean II d'Armes. Mais ce dernier n'est pas cité comme sgr de Vergers, et il ne peut y avoir de confusion avec Suilly, ces deux fiefs certes voisins n'étant jamais pris l'un pour l'autre dans les actes. De plus, Vergers était détenu par Pierre Fassier à cette même date.

Il semble donc que Jean III d'Armes, Président de la Chambre des Comptes de Nevers, et Président à Mortier au Parlement de Paris, premier cité comme sgr de Vergers dans cette famille - dont il fait hommage en 1466 - un puissant personnage, ait acquis Vergers, ou l'ait reçu en don du comte de Nevers, sans doute après la mort du chanoine Fassier. Toutefois aucun acte probant n'est parvenu jusqu'à nous pour établir les circonstances de cette prise de possession.



Vergers (château, église), vers 1845 (extrait de l'Album de Morellet, Barat et Bussière)

Quoiqu'il en soit, sa descendante Valentine d'Armes apporta Vergers par mariage aux **Chabannes** en 1570. François de Chabannes, comte de Saignes, fils du fameux maréchal Joachim de Chabannes, fut le premier seigneur de Vergers de cette lignée prestigieuse qu'on disait issue des anciens comtes d'Angoulême. Elle tint Vergers pendant près de deux siècles et finalement ce vieux fief, et la belle forge qui y était associée, passa vers 1700 aux Lespinasse, maîtres de forges aux Pivotins et à Chailloy ([voir cette notice](#)), et le tout fut finalement cédé le 4 septembre 1714 aux moines de **Bellary** ([voir cette notice](#)).

A la Révolution, Vergers (château, terre et forge) fut vendu nationalement comme *Bien du Clergé* à Pierre-Charles Chambrun, qui en était déjà l'exploitant, ainsi qu'à Jacques François et Pierre Lasne, de Mignard, à Narcy, ses beaux-frères. Il fut revendu plusieurs fois ensuite avant d'échoir à Pèlerin Joseph Loiseau, Juge de paix à Donzy et à Cosne, gendre de Guillerault, président du Tribunal de Cosne et parent de l'acheteur des Granges à Suilly, dont les descendants le conservèrent jusqu'à l'époque contemporaine.

La Pôté de Suilly.

André Bossuat (1892-1967), éminent historien nivernais très familier de la vallée du Nohain, a repéré dans des actes concernant la Forêt de Bellefaye cette institution originale qui a accompagné la vie des habitants de ce terroir jusqu'à la Révolution. Il a tenté de cerner cet objet féodal mal identifié à partir de l'étymologie du mot : « potestas ». Il en a montré la permanence au travers des droits d'usage de la forêt pour les habitants⁷. Bellefaye, étymologiquement « belle futaie de hêtres », est aujourd'hui la forêt communale de Suilly, sur la commune de Ste-Colombe.

Les sources auxquelles il a eu accès lui ont indiqué que le territoire de cette mystérieuse pôté avait la forme d'un large ovale qui allait de Sainte-Colombe-des-Bois, avec Couthion, Ferrières et Villarnault, à St-Martin-sur-Nohain, avec Favray et Villiers ; en passant par Suilly-la-Tour, avec la Fillouse, la Buffière, le Magny, Chailloy, Fontaines, Vergers, Champcelée, Suilly, Presle, la Ranchonnière, Seigne, et Fontenoy. Il s'agissait donc de la vallée de l'Accotin dans son entier, et d'un tronçon de celle du Nohain.

Tous ces fiefs paraissent autonomes au XV^{ème} siècle ; chaque seigneur en fait hommage au comte de Nevers « à cause de Donzy ». Mais une structure plus ancienne avait dû unir ces terres, dont les habitants jouissaient en commun de l'usage de la forêt de Bellefaye...

Le pouvoir auquel le terme de potestas fait référence ne pouvait être que seigneurial, laïc ou d'Eglise. Il avait été de fait fractionné au fil du temps, mais les usages forestiers subsistaient au profit d'une seule et même communauté humaine, comme si elle avait été un jour soumise au même pouvoir. « Quand des partages ont brisé cette unité, il survit des intérêts communs » selon l'expression du doyen Richard.

Au XV^{ème} siècle Bellefaye était associée à la seigneurie de Vergers et passa avec elle aux sires d'Armes, aux Chabanne, puis aux Chartreux de Bellary.

Dans les documents consultés par Bossuat figure un accord passé en 1406 entre les habitants de la pôté et Philippe Chevreau, alors sgr de Vergers, concernant ce droit d'usage : « ...c'est assavoir de coper, prandre et amener lesd. boys en leurs hôtels pour toutes leurs nécessités, ou là où bon leur semble en lad. posté, et encore mectre et faire pasturer et manger leurs bestes, porceaulx, et truyes es paissons et pastures desd. boys toutes fois que bon leur semble... ». Il était donc l'autorité avec laquelle les ayant-droits traitaient.

Cet usage leur fut contesté ensuite par les sires d'Armes. L'ensemble ancien avait été fractionné ; d'autres parties étaient détenues par différentes familles. Les nouveaux maîtres de Vergers n'entendaient sans doute pas assumer des engagements anciens qui bénéficiaient aux habitants d'un périmètre plus vaste que leur fief. Des conflits violents en résultèrent, en

⁷ In Bulletin de la société Philologique et Historique, Vol 1, 1963

particulier sous Louis d'Armes (+ 1540), de sinistre mémoire. Il s'opposa aussi au seigneur de Favray, Guy de Courvol, qui défendait les droits ancestraux de ses manants et... les siens. Le château de Vergers, en contrebas de Suilly, restait cependant le cœur de la pôte : les « manants en communauté » pouvaient mener dans ses prisons les « austres gens et bestes que celles de la posté de Suilly... » qu'ils auraient trouvés dans la forêt (1510). La justice baronniale et royale garantissait ce droit ancestral.

Le château actuel de Vergers conserve le tracé de l'ancienne forteresse médiévale, visible sur sa terrasse, ainsi qu'à la base des tours.



Il est l'œuvre d'Albert Pasquet, architecte-ingénieur à Cosne, admirateur de Viollet-le-Duc. La charpente métallique vient des ateliers Eiffel. L'aménagement et la décoration intérieure ont été particulièrement soignés par le propriétaire d'alors, Henri Parent (1846-1935), notaire à Decize, artiste-peintre et petit-fils de P.J. Loiseau). Il avait également acheté en 1870 le château de Chassy (à Montreuillon en Morvan) aux Talleyrand-Périgord.

Proche du château, à l'emplacement de l'église primitive de l'évêque Saint Pallade, se trouve la petite église construite au début du XVIème siècle par le seigneur de Vergers (famille d'Armes). Elle fut l'église paroissiale de Vergers et Champcelée, le village voisin, jusqu'en 1679, date de son rattachement à celle de Suilly-la-Tour. Elle fut modifiée à la Révolution et au début du XXème siècle.



Au flanc sud de l'église, la chapelle seigneuriale a conservé sa voute du XVIème siècle et à son tympan l'écu des sires d'Armes. Une **pietà** de cette époque, frappée des blasons de Jean d'Armes et de Jeanne de Lamoignon, cachée au moment de la Révolution, a été redécouverte au moment de la reconstruction et transférée à Couloutre, au château de la Rivière.



Pietà (XVème) - Château de la Rivière (Couloutre, 58)

SUITE des SEIGNEURS de VERGERS

Détention par les Chevreau

1/ Philippe CHEVREAU

Sgr de Favray – *voir cette notice* -, Villiers (hameau de St-Martin) (v. 1320...) Chasseigne (Seigne à Sully-la-tour) et Vergers, soit un ensemble de fiefs sur toute l'étendue de l'ancienne *pôté de Sully* (cf. supra)

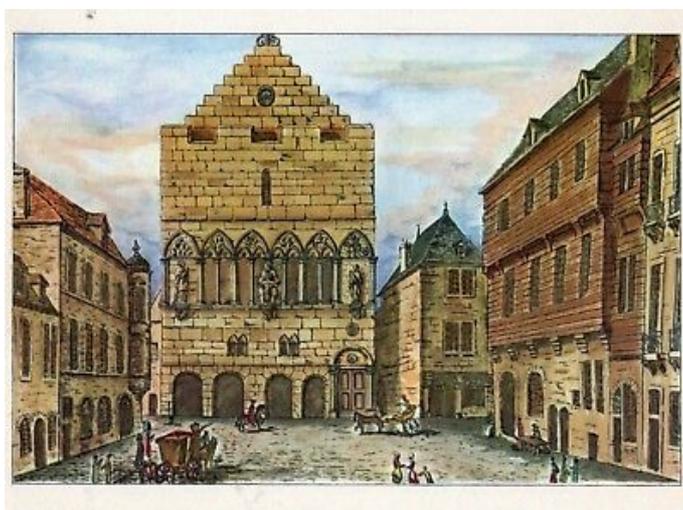
d'où :

- **Robert, qui suit**
- *Jean*⁸

2/ Robert CHEVREAU

Sgr de Villiers, Faveroy (Favray) et Champdo (Champdoux à Ste Colombe) ⁹

? X 1356 **Philippes BOURGEOISE** (*fille de Monin Bourgeoise, lui-même fils de Jean Bourgeoise, Receveur général du duché de Bourgogne, demeurant en la Maison du Miroir à Dijon, + 1361, lui-même fils de Perreau Bourgeoise, de Dijon*)¹⁰



Dijon, la Maison du Miroir (XIVème)

⁸ Marolles, p. 441 : 1335, Hom. par Perrin de Chanoy, eyr, tuteur de Robert et Jean, enfants de Philippe Chereaux, sgr de Faveroy, pour ses maisons de Champdo, Villiers et Faveroy, à cause de Donzy

⁹ Peut-être ce « maître de la monnaie de Bourgogne » (cité dans les archives de la cour des Comptes, AD 21, série B) et ce Trésorier d'Auvergne pour le Roi ?

¹⁰ Voir : notice Bourgeoise in « Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon » par J. d'Arbaumont (1881)

D'où :

- *Philippe X v. 1360 Etienne du Pré, sgr en Pie de Villiers, Faveron (Favray) et Champdo (Champdoux)*¹¹
- *Jacquette X Guillaume de La Buxière, sgr en Pie de Faveroy et Villiers*

Favray, dont les gendres de Robert Chevreau avaient fait hommage, se trouve vers 1450 aux mains des Courvol, et Vergers est détenu à la même époque par un chanoine de Nevers dans des circonstances non élucidées. Cet ensemble a donc été dissocié soit par décisions du suzerain, soit par cessions.

1450 - Pierre FASSIER, chanoine de Nevers, sgr de Vergers¹²

(Un Pierre Fassier est chapelain de la collégiale Saint-Benoit-le-Bien-Tourné (sur la montagne Ste-Geneviève), bachelier en 1433, (ou en 1488, d'après le livre de l'Université de Paris) licencié en 1436, élève et clerc **d'Etienne de Montigny**, dont il était le clerc et l'exécuteur testamentaire (test. 1461), est-ce le même ?)

Un **Jean Fassier** est Clerc des Comptes, Chanoine de la Sainte-Chapelle, Clerc de l'Aumône du Roi, Chanoine de Nevers, Chantre de Nevers (1367-1393) (info 2388 corpus Ch. des Comptes)

Un **Simon Fassier** est cité comme capitaine de Donzy en 1426 (cf. intro)

¹¹ Marolles p. 287 : 1369 : « *Etienne du Pré, eyr, sgr en Pie de Faveroy, en son nom et au nom de Philippe, sa femme, fille de feu Robert Cheureaux, pour les terres de Villiers, Faveron, et pour sa terre de Champdau* »

1373 : « *Guillaume de La Buxière, eyr, sgr de Faveroy, au nom de Jacquette, sa femme, fille de feu Robert Cheureau, pour les villes de Villiers et Faveroy* »

¹² Marolles, col. 275 : « *1450 - Pierre Fassier, chanoine de Nevers et sgr de Vergiers, pour Vergiers* »

Dans la deuxième moitié du XV^{ème} siècle, la famille d'Armes s'installe à Vergers, dans des circonstances qui restent à éclaircir : héritage, acquisition, ou reprise et inféodation par le comte de Nevers, baron de Donzy ?

Famille d'Armes

Famille originaire d'Armes (près Clamecy), Seigneurs d'Armes et de bien d'autres lieux, dont Vergers, Trucy et Moussy



En Nivernais : « de gueules, à deux épées d'argent, appointées en pile vers la pointe de l'écu, les gardes d'or, et une rose de mesme entre les gardes »

I/ Didier d'ARMES

II/ Renaud d'ARMES

III/ Jean d'ARMES, sgr de la Borde

X Agnès PORRIVE, dame de la Jarrie

IV/Renaud II d'ARMES

Sgr d'Armes et de la Borde (1482), de la Jarrie (Ciez), de la Forêt-sous-Bouhy (Bouhy), de Busseaux (Moussy), de Savenay (Aunay), et Plainbois ; Conseiller du comte de Nevers; fait hommage en 1405 pour sa maison de Billy (Billy-s.-Oisy) ;

X Milenon LE CLERC (*filie de Jean Ier Le Clerc (...-1392), notaire et secrétaire du roi (1355-78), sgr de St-Sauveur-en-Puisaye en pie* – **Voir cette notice -**)

V/Jean II d'ARMES

Sgr d'Armes (hom. en 1469), Trucy-l'Orgueilleux en partie par sa seconde all. (hom. en 1452), Ennecy-sur-Cure (Clamecy¹³), Moussy ; Guichy, Villaines, Meix, La Cave, La Marche, Champvoux et Montenoison¹⁴ (hom. en 1441) ; Licencié ès lois, maître des comptes de Nevers (1441-69), président des comptes (1468), garde du scel de la prévôté de Nevers (1452-57) ; édifia la chapelle d'Armes en la cathédrale de Nevers ; assista à l'hommage fait pour Donzy à l'évêque d'Auxerre, Pierre de Longueil, par Jean de Bourgoigne, Cte de Nevers, en 1464 ¹⁵.

X1 **Jacquette SCAVOIR (?)**, dame de la Motte (+ avant 1452)

¹³ Hom. en 1464, terre acquise de Bureau du Boys (Marolles, p. 113)

¹⁴ Marolles, p. 117

¹⁵ Annuaire historique du Dep. De l'Yonne, p. 84

d'où :

- **Jean III, qui suit**

X2 **Jeannette du BOIS**, dame de Trucy-l'Orgueilleux (*fille de Jean, Sgr de Trucy, et de Mahaud de Varigny, dame de Suilly*)

D'où :

- **Innocent d'ARMES**, Sgr de Busseaux et de Moussy, présent à la montre de Nevers en 1467, capitaine de Decize, Maître d'hôtel du Cte de Nevers,
X **Philiberte de LA TOURNELLE-MAISONCOMTE**, dame de Guipy et de Chatenay (Rouy) (*fille de Jean, sgr de Thorigny et de Louise de Barges*) dont Alixant, ci-dessous est la nièce

d'où : **Didier d'ARMES**, Eyr, Sgr de Busseaux, Moussy et Sancenay,

X **Marie de PERNAY**, dame de Vesvres (*fille de Miles et Agnès de Neuvy*)
- voir la notice concernant **Le Magny à Suilly** -

d'où : **Jean d'ARMES**

X Jeanne de FONTENAY, dame de Foucherenne,

X2 Valentine de HARLUS (*fille de Jean et Jeanne Lotin*) d'où deux filles : **Jeanne X son cousin Louis d'Armes (cf. infra)** ; et **Louise X Jean de Clèves, sgr d'Asnois**

- *Catherine, ép. Louis d'Allone, Eyr (en Autunois).*

Jean, hériterait de terres apportées par Jeannette du Bois, seconde femme supposée de son père, alors que le fils de celle-ci : Innocent, hériterait de terres venues de son père. Cette incongruité pourrait suggérer que Jeannette du Bois et Jacqueline Scavoit sont une seule et même personne, dont le nom aurait été déformé. Dans ce cas, Jean serait l'aîné et Innocent le cadet, et leurs héritages respectifs seraient plus cohérents.

1/ Jean III d'ARMES (...-1494, inhumé à St-André-des-Arts)

Eyr, docteur ès lois, Sgr d'Armes, la Jarrie, Trucy-l'Orgueilleux, **Vergers** (Suilly-la-Tour)¹⁶, Varennes-les-Narcy en pie (La Charité), la Motte-des-Bois (Donzy) et Forges-sous-Bouhy ; Président de la Chambre des comptes de Nevers (1470-71), conseiller et quatrième Président à mortier au Parlement de Paris (1482-1488, résignation) ; exécuteur test. de Jean, Comte de Nevers (1479) ; exempté du ban à Nevers 1478 ; Varennes-les-Narcy (hom. en 1485) ; **il aurait à cette époque relevé l'ancien château de Vergers.**

¹⁶ Hommage en 1466

X le 9 juillet 1461 **Jeanne LAMOIGNON** (fille de Guyot, Eyr, **Sgr de Rivière (à Saints) - voir cette notice -** et **Vielmanay – voir cette notice -** ; et d'Alixant de La Tournelle-Maisoncomte, dame de Thorigny ¹⁷)



d'où :

- **Louis, qui suit**
- **Jean d'Armes**, chanoine de Nevers et de Noyon, fait hommage pour Villorgeul (**Villargeau**, com. de Pougny, peut-être détaché de Vergers, **voir la notice qui est consacrée à ce fief**, et Bretignelles (**id.**) en 1508, mort av. 1522 ;
- Regnaut d'Armes, mort jeune.

2/ Louis Ier d'ARMES (...-avt. 1529)

Eyr, Sgr de Trucy, **Vergers**, Armes, Chevroches (Clamecy), Forges-sous-Bouhy, Paroy (Oisy), Perroy, Villaines (Pougny), Bretignelles, Villorgeul (**id.**), Cuncy-s.-Yonne (Villiers-s.-Y.), la Lande (S'-Sauveur), Vcte de Clamecy (1502-23) ; Incarcéré par arrêt du Parlement en 1503 ; est aux assemblées de 1523 à Donzy, Varzy et S'-Fargeau, pour délimitation du bornage ; partage pour ses enfants en 1522 ; mort avant 1529 ;

X le 28 mars 1505 ¹⁸, **Anne BERTHIER de BIZY** (fille de Pierre, Eyr, Sgr de Bizy, Chougny et Riousse ; et d'Isabeau des Colons)



d'où :

- **Charles d'Armes**, Eyr, Sgr de **Vergers**, Villorgeul, la Motte-des-Bois, Ste-Colombe (Donzy), Chassenay (Donzy), sa
- **Louis d'Armes, qui poursuivra la branche aînée** X Jeanne d'Armes (cf. ci-dessus)
- **François, qui suit**
- Marie d'Armes, ép. av. 1531 René de Blet, écr, sgr de Lépine (Poitou) ;
- Isabeau d'Armes, épousa 1527 Jean de Contremoret, écr, sgr de Marcilly (Berry).

¹⁷ Fille de Tristan de la Tournelle, sgr de Villorgeul, Brétignelles – **voir ces notices** - et Thorigny, et de Jeanne de Bazoches, **dame de la Motte-Josserand – voir notice**)

¹⁸ Leur contrat de mariage indique qu'à cette époque le château était : « un chastel et place forte d'une certaine importance, que son emplacement formait un pentagone flanqué de quatre grosses tours et qu'il comprenait en outre plusieurs tourelles... »

3/ François d'ARMES

Eyr, Sgr de Trucy, **Vergers**, la Forêt-sous-Bouhy, Forges (Bouhy), Paroy, Cuncy-s.-Yonne, Armes, Chevroches, Corvol-l'Orgueilleux en pie, S'-Maurice (id.), Vcte de Clamecy (1523-60), Fait hommage pour Trucy et Paroy (1531).

X **Diane Jeanne de BARNAULT**, (*fille de Philippe, sgr de Guipy et de Guyonne de Thoisy*)

X ? Anne BERNARD ?

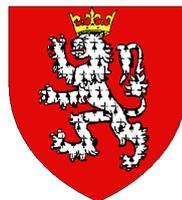


4/ Valentine d'ARMES (1550- 16 déc 1604 à Trucy)

Dame d'Armes, de Trucy, **Vergers**, Forge-sous-Bouhy, Paroy, Cuncy-sur-Yonne, Chevroche, Corvol-l'Orgueilleux et Saint-Maurice

Dame d'honneur de la reine de Navarre (1580), Marguerite de Valois (la Reine Margot), qui apporta cet héritage à François de Chabannes

X 18 sept 1570 Corvol, **François de CHABANNES** Cte de Saignes, sgr de **Vergers** et Trucy-l'Orgueilleux, où il demeure, et La Forêt-sous-Bouhy, par all. (*filz du quatrième mariage de Joachim, baron de Curton avec Charlotte de Vienne*)



En Angoumois, en Bourbonnais et en Nivernais : « de gueules au lion d'hermine couronné d'or »

Joachim de Chabannes, dit : « Curton », par Clouet

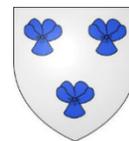
D'où :

- *François X1 Serene de Crevant, X2 Héléne de Daillon*
- **Joachim, sgr de Trucy (voir cette notice)** X *Gilberte de Bourbon-Busset, dame de la Motte-Feuilly*
- **Jacques, qui suit**
- *Gilberte X Claude de La Rivière (filz d'Hubert, vcte de Tonnerre, et Marguerite de La Rivière)*

5/ Jacques de CHABANNES (2 déc 1581 à Trucy – 8 jan 1655 à Vergers)

Sgr de **Vergers**, où il demeure et décède, et de Ste-Colombe

X 23 aout 1610 **Gabrielle de BABUTE** (...- 2 oct 1661 à Suilly-Vergers) (*filie de Léonard, sgr de Froidefont en Bourbonnais ; et Anne de La Porte, dame de Pesselières en Berry*)



D'où :

- **François, qui suit**
- *Autre François*
X2 3 juillet 1684 Suilly ¹⁹ Antoinette de PERNAY (*filie de François et Marie de Fradet*), sp
- *Joachim (cité ci-dessous)*

6/ François de CHABANNES (1614 – ap. 1705)

Sgr de Vergers²⁰, Ste-Colombe-des-Bois et Champ-Doux (Ste-Colombe)

X 15 février 1645 (Suilly) **Antoinette MONNOT (1631 – 16 jan 1675)** (*filie de André, sgr de **Chailloy – voir cette fiche** - et Elizabeth Duchon*)



D'où :

- **Hubert, qui suit**
- *Joachim, sgr de Ste-Colombe, cité comme parrain (RP Suilly, 1681), décédé en 1685 et inhumé dans l'église de Ste-Colombe²¹*

¹⁹ Ce jourd'huy troisième juillet mil six cent quatre-vingt-quatre ont esté admis au St Sacrement du mariage Messire François de CHABANNES chevalier Seigneur du Chailloux et de Vergers en partie, fils de feu Hault et Puissant Seigneur Messire Jacques DE CHABANNES vivant Chevallier Seigneur des Vergeres et de feu Puissante dame Gabrielle DE BABUTTE ses père et mère avec Damoiselle Anthoinette DE PERNAY damoiselle de Suly et de Magny en partie, fille de feu Messire François DE PERNAY vivant Chevallier Seigneur de Sully de Magny et de feu dame Marie DE FRADET ses père et mère tous de cette paroisse, lequel Sacrement leur a esté administré par moy curé soussigné après avoir publié les bans dudit mariage savoir les 18e 25e et 29e du mois de juin dernier - A ce present des tesmoins soussignés parents et amis - DE CHABANNE - DU CHAILLOUX - DE PERNAY - DE PERNAY SULLY - DE CHABANNES - DE COULOMBIER - J.CHABANNES - H.MAUDIT - THOMASSON Curé

²¹ Epigraphie héraldique de Sornay, p. 176 : « On a retiré du chœur (de l'église) et placé dans le cimetière une pierre tumulaire qui portait l'inscription suivante, en

7/ Hubert de CHABANNES (1652-1692 à Ste-Colombe)

Sgr de Vergers, où il demeure²², de Ste-Colombe, et du Puits par all. dernier de cette lignée à avoir occupé Vergers...

X 26 aout 1678 **Marie de CHARRY**, dame d'Huez et du Puits (*fille de Samuel, sgr d'Huez à Bona, cheval-léger, capitaine au régiment de Cussigny ; et de Jeanne, dame du Puits-en-Puisaye, à Faverelles (comté de Saint-Fargeau), et de Léguy, elle-même fille de Lancelot du Puits*)



D'où :

- Catherine (° 1680, RP Suilly, sign. « Chabannes-Ste-Colombe »)
- **Paul, qui suit**

8/ Paul de CHABANNES (5 aout 1686 au Puits – 13 oct 1769 à Huez)

Sgr de Vergers, de Ste-Colombe, du Puits, et d'Huez.

X 1^{er} juillet 1715 (Nevers) **Marie-Madeleine SALLONYER** (1700- 1^{er} mai 1784 à Huez), dame d'Apiry, à Ourouer (*fille de Guillaume, sgr d'Apiry, Argoulais, Rosemont, Luthenay et la Vesvre, Lieutenant criminel à St-Pierre-le-Moutier, et de Charlotte Dollet*)

partie effacée : « ...gist haust et puissant seigneur messire joachim de chabannes en son vivant chevalier s.....colombe-des-bois....et autre...décédé le 20...de mars 1685... »

²² 21 Mai 1705 ; « L'an mil sept cent cinq le vingt un may apres midy à Donzy pardevant les nottaires soussignez furent presents messire **François de Chabannes** chevallier seigneur de Sainte Colombe des Bois et Vergers (+ : **demeurant aud[iti] lieu des Vergers paroisse de Scuilly Vergers**) d'une part et Augustin de Lespinasse sieur de Mannay conseiller du Roy eslu garde scel en l'eslection de La Charité her[iti]er de deffunt Augustin de Lespinasse s[ieu]r des Pivotins son père dem[euran]t en la ville de La Charité d'autre part ; lesquels parties pour terminer l'instance pendante au baill[ia]ge] et pairie de cette ville sur la demande formée par ledit s[ieu]r de Lespinasse contre ledit s[ieu]r de Chabannes par la (plainte) du trente mars mil sept cent pour la reconnaissance d'une rente de quinze livres par an constituée et (passée) entre deffunt s[ieu]r de Lespinasse par m[ess]ire Joachim de Chabannes chevallier seigneur de Sainte Colombe et Vergers frere dud[iti] s[ieu]r François] de Chabannes par contrat receu Cabet no[tai]re le vingt deux janvier mil six cent soixante et dix sept et le payement des arrerages de lad[ite] rente et lesq[uelles] parties sont convenues de ce qui ensuit : scavoit est que ledit s[ieu]r de Chabannes par les presentes a promis et s'est obligé de payer.... »



Les fief, château et forge de Vergers passent à François de Lespinasse, sans doute par acquisition (maître de forge aux Pivotins et à Chailloy) – voir ces notices – avant sept. 1705

1/ François de LESPINASSE (+1720) (fils d'Augustin et Jeanne Le Boucher de la Baume)

Eyr, sgr de Vergers, cité dans un bail de 1705 ²³, Les Pivotins, Suilly et Mannay, gendarme de la garde du Roy, Conseiller du domaine perpétuel de la ville de Donzy ; paraît demeurer au château de Donzy en 1704.

X 1695, **Louise DURAND** (fille de Jean, eyr, sgr des Juilliers, la Thurie, et Louise Sabastien), d'où post.

(X2 Nicolas Olivier, commissaire de l'ordre royal militaire et hospitalier de Notre Dame du Mont-Carmel)

²³ **8 sept 1705, Bail du domaine dit « de la basse-cour » de Vergers** : « L'an mil sept cens cinq le huit septembre apres midy au chasteau de Donzy pardevant les no[tai]res soubz[signez fut p[ré]se]nt en sa personne **François de l'Espinasse** s[ieu]r des Pivotins seigneur de Vergers dem[euran]t aud[it] chasteau de Donzy, leq[ue]l a baillé pour le temps de six années consecutives l'une l'autre à commencer ce jour d'huy et qui finiront au jour de St Martin lesd[ites] six années finies et revolues et promet faire jouir à Pierre, Jacques, Edme et François Petits lab[oureu]rs communs dem[euran]t en la par[oi]sse de St Colombe des Bois p[ré]se]nts stipulants et acceptans à sçavoir un domaine scituez au lieu de Vergers ce consistant en terres lab[ourables] non lab[ourables], prez, jardin et vergers appelé le domaine de la basse-cour du chasteau de Vergers, dans leq[ue]l chasteau lesd[its] Petits feront leurs demeures dans le chasteau de Vergers. Ce bail fait à la charge de par les preneurs jouir dud[it] domaine en bon pere de famille et de bien et dument labourer les terres....

Vente de Vergers à l'Abbaye de Bellary (voir cette notice) en 1714. Le fermier est à cette époque Joseph Frappier, sr de Montbenoît (1673-1724) – voir cette notice)

Des actes illustrent cette période de près de 80 années de propriété des moines, et par exemple : 1731 : cession d'une partie du cours du Nohain pour la création d'un moulin à grains à Lyot (Par. De Donzy-le-Pré)²⁴



Chartreuse de Bellary (Chateauneuf-Val-de-Bargis)

²⁴ 1731 : « Pardevant les no[tai]res royaux residans en la ville de Donzy sous signés le quatorzieme novembre mil sept cens trente un avant midy au bureau de Dagot l'un desd[its] no[tai]res fut p[ré]s[en]t dom Antoine Noblet prieur de la chartreuse (+ : des venerables relligieux) de Notre Dame de Bellary, seigneurs de Vergers, leq[ue]l volontairem[en]t a par ces p[ré]s[en]tes cedé, quité et t[rans]porté avec promesse de garentir à Jean Ragueneau l'ainé m[ar]ch[an]d dem[euran]t au faubourg de Larré de cette ville p[ré]s[en]t et acceptant pour luy, ses hoirs et aians cause à l'avenir à savoir le cours d'eau en ce qui en appartient aux d[its] s[ieu]rs rellig[ieu]x en leur d[ite] qualité de seigneurs de Vergers, de la riviere de Nohin, pour construire par led[it] Ragueneau un moulin à bled (# : au dessous de) la tête du quay des Lyot sur le paty commun entre les prés appartenans aud[it] Ragueneau sans luy garentir neantmoins 'espace dans leq[ue]l led[it] moulin sera construit au cas q[ue] led[it] espace n'appartient pas aux d[its] s[ieu]rs rellig[ieu]x au contraire led[it] Ragueneau sera tenu de s'en accomoder avec ceux qui pourroient y avoir droit. Le present delaissem[en]t ou concession de droit de cours d'eau (## : à l'endroit cy dessus seulem[en]t) fait à la charge de par led[it] preneur païer par chacun an aux d[its] s[ieu]rs rellig[ieu]x... »

1796 : les Château, terres et forge sont vendus comme Bien du Clergé - comme l'ensemble des biens de l'abbaye - à Pierre-Charles Chambrun et aux frères Lasne, ses beaux-frères.

Pierre-Charles CHAMBRUN-MOUSSEaux (*fils d'Hugues-Cyr et Jeanne Grasset*)

X Julie LASNE de MAUREPOUX (1756- 3 sept 1837 Suilly) (*filie Jacques François Lasné de La Brosse, sgr de Mignard et de la Brosse, lui-même fils de François, sgr de Mignard, lui-même fils de René et Catherine Perreau et François Belot ; et d'Anne Blondeau*) (*sœur de **Jacques François LASNE** de Mignard et de **Pierre LASNE** du Colombier*)

Voir base Genea Duval

(X1 Augustin Borget)

D'où Elizabeth Chambrun X Antoine Robin – **voir notice Chailloy** –

Après plusieurs cessions, l'ensemble est finalement acquis en 1834 par Pèlerin Joseph Loiseau, juge de paix à Donzy, apparenté aux Guillerault de Pouilly qui avaient acquis les Granges (voir cette notice**) et appartient à ses descendants pendant près de 140 ans.**
